

BAREME DES HONORAIRES

Applicable à compter du 1^{er} avril 2026

IMMOBILIER RESIDENTIEL

VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, box et parkings.

Honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur, sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur notamment dans le cadre de vente à prix progressif.

Les honoraires de négociation sont inclus dans les prix de vente affichés.

Le pourcentage d'honoraires de négociation s'applique sur le prix du bien, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

Le prix du bien est le prix de vente hors honoraires de négociation, lorsque ceux-ci sont à la charge de l'acquéreur.

Le prix du bien est le prix de vente honoraires de négociation inclus, lorsque ceux-ci sont à la charge du vendeur.

Honoraires de négociation : 10 % maximum, avec un montant minimum de 8000 €

A ces honoraires de négociation s'ajouteront des **honoraires de rédaction d'acte, dans le cas où le compromis de vente serait rédigé par notre agence**, d'un montant de 500 € TTC à la charge exclusive de l'acquéreur.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Cas particulier d'un mandat de recherche de bien à acquérir :

Honoraires au titre d'un mandat de recherche, pour un bien dont le mandat de vente est détenu par une autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur des honoraires à l'égard de notre agence que dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence porte les honoraires à la charge du vendeur,
- Dans le cas où le mandat de vente de l'autre agence prévoit les honoraires à la charge de l'acquéreur, les honoraires seront partagés entre les deux agences.

TRIANON IMMOBILIER

SAS PYLA au capital de 208574 euros – Tel : 01.86.22.01.27-email contact@trianon-immo.eu – Siège social : 18 Rue Saint-Vincent 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE
RCS 750 887 366 / N° TVA intra-communautaire : FR70 750 887 366 – Titre professionnel : Agent immobilier
Carte professionnelle n°CPI 7801 2017 000 022 383 délivrée par la CCI de Paris Ile de France
Activité : Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce – Garantie financière transaction : ALLIANZ 1 cours Michelet 92076 La Défense Cedex
Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet
: <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>

BAREME DES HONORAIRES

Tarifs applicables à compter du 1^{er} avril 2026

IMMOBILIER RESIDENTIEL

LOCATION

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les maisons et appartements.

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

	A la charge du LOCATAIRE	A la charge du BAILLEUR
Visite du logement, Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC/m² de surface habitable 10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue 12 € TTC/m² de surface habitable zone très tendue	8 € TTC/m² de surface habitable 10 € TTC/m² de surface habitable zone tendue 12 € TTC/m² de surface habitable en zone très tendue
Etat des lieux	3€ TTC/m² de surface habitable	3€ TTC/m² de surface habitable
Entremise-Négociation	-	Loyer hors charges – honoraires bailleur (visite, dossier, rédaction du bail + état des lieux). Ramené à 0 si ce montant est négatif

IMMOBILIER ENTREPRISE & COMMERCE

VENTE

Les biens immobiliers concernés par ce barème sont les locaux professionnels.

Honoraires à la charge de l'acquéreur (sauf stipulation contraire du mandat qui préciserait des honoraires à la charge du vendeur) et ceux-ci sont indiqués et inclus dans les prix de vente affichés.

L'agence ne reçoit ni ne détient de fonds, effets ou valeurs que ceux correspondant à sa rémunération.

Pourcentage sur prix de vente du bien hors honoraires, exprimé toutes taxes comprises avec TVA en vigueur de 20%.

Honoraires : 12 % maximum, avec un montant minimum de 10000 €

LOCATION

Les honoraires sont à la charge du bailleur, sauf stipulation contractuelle du bail différente.

Honoraires de location :

- 40 % TTC du loyer annuel Hors taxes et Hors Charges

CESSION

Les honoraires sont à partager entre le cédant et le cessionnaire.

Calcul des honoraires :

- 12 % du montant TTC de la cession à partager entre le cédant et le cessionnaire
- 12 % du loyer annuel Hors Taxes et Hors Charges à la charge du cessionnaire
- Minimum forfaitaire de 9000 € TTC

TRIANON IMMOBILIER

SAS PYLA au capital de 208574 euros – Tel : 01.86.22.01.27-email contact@trianon-immo.eu – Siège social : 18 Rue Saint-Vincent 78100 SAINT GERMAIN EN LAYE

RCS 750 887 366 / N° TVA intra-communautaire : FR70 750 887 366 – Titre professionnel : Agent immobilier

Carte professionnelle n°CPI 7801 2017 000 022 383 délivrée par la CCI de Paris Ile de France

Activité : Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce – Garantie financière transaction : ALLIANZ 1 cours Michelet 92076 La Défense Cedex
Médiateur de la consommation : Association MEDIMMOCONSO, 1 Allée du Parc de Mesemena - Bât A - CS25222 - 44505 LA BAULE CEDEX ; Site internet

: <https://medimmoconso.fr/adresser-une-reclamation>